

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE JENDOUBA

Dossier de consultation

Objet :

Consultation n°02/2018 PAQ-Price-UJ



CAHIER DES CHARGES

Clauses administratives

Article 1 : Objet de la consultation :

Travaux d'aménagement de trois salles de formation (génie civil) au sein de l'Institut Supérieur des sciences humaines de Jendouba (centre 4 C)

Article 2 : passation de la consultation :

Les offres doivent être adressées par voie postal sous pli fermé recommandé, au Plus tard le **25 avril 2018 à 12 h** à l'université de Jendouba (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention « À ne pas ouvrir Consultation N° **02/2018/PAQ -Price-UJ** relatif au travaux d'aménagement de trois salles de formation (génie civil) au sein de l'institut supérieur des sciences humaines de Jendouba (centre 4 C).

Une fois la remise de son pli faite, les soumissionnaires ne doit ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

Article 3 : Opération préalable a l'exécution des travaux :

L'entreprise qui prendra possession du lieu devra se rendre compte de la nature Conditions d'exécution d'accès ; etc.

Article 4 : Délai d'exécution :

Le Délai d'exécution de tous les travaux est fixé à trente jours (30) y compris dimanche et jours fériés.

Article 5 : ordre de commencement des travaux

La date de commencement des travaux sera la date de lendemain de la réception du bon de commande signé.

Article 6 : Prix du bordereau :

Tous les prix consentis par l'entrepreneur et figurant au bordereau doivent comprendre tous les frais généraux ainsi que toutes les taxes.

Article 7 : Réception des travaux :

L'administration entend exécuter des travaux selon les règles de l'art pour cela elle envisage deux phases :

* Réception provisoire : la réception provisoire sera prononcée par la commission prévue à cet effet, constituée par les représentants du soumissionnaire et l'administration.

La réception provisoire ne pourra être prononcée qu'après l'achèvement de tous travaux.

* Réception de définitive: La réception définitive sera prononcée un an après la réception provisoire et suite à l'expiration du délai de garantie et ce par une demande écrite de la part de l'entrepreneur, et à la condition que l'entrepreneur ait rempli toutes les obligations stipulées dans son offre éventuellement .Durant cette période, les travaux exécutées par le fournisseur seront garantis contre tous défauts de mise en place ou d'installation, passées inaperçus lors de la réception provisoire.

La réception définitive donnera lieu à la libération de la retenue mentionnée à l'article 9 ci-dessous. A l'occasion de chaque réception, un procès-verbal sera établi, daté et signé par toutes les parties présentes.



Article 8 : variation des prix

Les prix sont à caractère ferme et non révisable.

Article 9 : Mode de paiement :

Le paiement définitif se fera après réception de tous les travaux sans aucune réserve sur présentation du bon de commande et des factures en quatre exemplaires signes et approuvés par l'administration et par l'entreprise.

Une retenue de 10% dite de garantie sera opérée sur le montant à l'ordonnancer.

Article 10 : Pénalité de retard :

L'entreprise sera passible par jour de retard au delà du délai d'exécution contractuel, d'une pénalité de retard non plafonnée égale à vingt dinars (20 D) par jour de retard.

Le montant de la pénalité sera déduit du montant des travaux exécutés.

Pour éviter toute incertitude sur la date d'achèvement des travaux le soumissionnaire sera tenu d'en aviser l'administration par écrit.

Article 11 : Changement du projet :

L'importance de chaque nature d'ouvrage pourra varier dans une proportion de trente pour cent en plus ou en moins sans que l'entreprise puisse lever de réclamation

Article 12 :

Dans le cas de résiliation des travaux la notification faite à l'entreprise précisera l'étendue de la résiliation et la date à laquelle elle sera effective. Dès la réception de la notification de résiliation, l'entrepreneur devra :

- Arrêter les travaux à la date et dans les limites indiquées par notification.
- Résilier ou suspendre tout contrat, tout sous-traité, commande et toute commande Prestation de service.
- Terminer toute partie du travail qui n'aurait pas été comprise dans la résiliation Et prendre toute mesure conservatoire dans les limites et dans les conditions Présentées par le Maître d'ouvrages.



Article 13 : Prescription techniques :

Tous les travaux doivent être exécutés suivant le descriptif du devis estimatif et le détail existant et conformément aux règles de l'art.

Dressé par :

Sous-Direction des bâtiments et équipements

Lu et accepté par l'entrepreneur
.....le

Cachet et signature

Clauses techniques et devis estimatif

Devis Estimatif des Travaux d'aménagement à la 4C

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix unitaire T.T.C.	Prix Total T.T.C.
I	<u>Peinture :</u>				
	<u>A/Spécifications Général:</u> Les prix ci-dessous désignés s'étendent aux ouvrages et travaux réellement décrits devis descriptif ou résultant des dispositions agréées par le Maître d'ouvrage. -Le forfait des prix unitaires comprend d'une manière générale: 1-La fourniture, l'amenée, la mise en place, le repli de tous les matériaux et matériels nécessaires. 2- L'ensemble des raccords et des retouches à effectuer jusqu'à la réception provisoire des travaux, entre autres, en particulier les raccords après mise au point des menuiseries et après essais de toutes natures l'entreprise ne pourra prétendre à aucune plus value. 3-Les mesures de sécurité nécessaires. 4-La présentation d'échantillons. 5-Les travaux et installation provisoires, magasins, bureaux, dépendances, etc...., nécessaires au stockage de matériaux et au déroulement des travaux. 6-Le nettoyage des locaux après les travaux de finition. 7-Les frais de chantier : La marque de la peinture sera toujours de la meilleure qualité. Avant toute application, l'entrepreneur devra présenter un échantillon de ses produits et obtenir leur agrément. Ces échantillons devront être accompagnés des fiches techniques établies sous la responsabilité du fabricant, doivent faire référence aux spécifications et labels (NF, AFNOR, GPEMPV, UNP...). <u>B/Mode de Mesure des Travaux de Peinture:</u> - Des panneaux seront comptées une face et demi pour deux faces réelles sans plus-value pour les quincailleries. Les ferronneries des portes seront comptées pour leur surface réelle. -Les peintures extérieures seront comptées en surface réelle avec développement des tableaux, linteaux, formes décoratives etc...ceux-ci seront comptés suivant leurs projections verticales et horizontales.				
I-1	<u>Peinture à l'eau sur mur</u> Comprenant: - Travaux préparatoires : Brossage, Grattage, rebouchage et dépoussiérage. - Une couche de "REXIM" teinté et diluée à 300 %. - Trois (3) couches de peinture couleur au choix de l'administration appliquée au rouleau y compris toutes sujétions				
	Le mètre carré :.....	M ²	1000		
I-2	<u>Peinture stucco sur mur intérieur</u> Comprenant: - Travaux préparatoires : Brossage, Grattage, rebouchage et dépoussiérage. - Appliquer 2 couches de stucco, de façon à obtenir une surface parfaitement plane et lisse. Après chaque couche de stucco, poncer au papier abrasif et épousseter. Ensuite,				



	appliquer 2 ou 3 passes successives de stucco par petites touches (pastillages), qui seront plus ou moins rapprochées ou superposées. Pour obtenir l'aspect définitif, poncer avec une lame d'acier fine ou « ferrer » pour glacer la surface avec un couteau métallique long y compris toutes sujétions.				
	Le mètre carré :.....	M ²	300		
II	<u>Revêtement au sol</u>				
II-1	<u>Revêtement en pvc effet de bois:</u> Fourniture et pose des revêtements en PVC effet de bois couleur au choix de l'administration, d'épaisseur 4mm et dont l'épaisseur de couche d'usure 0.3mm, y compris toutes sujétions.				
	Le mètre carré :.....	M ²	60		
II-2	<u>Revêtement en pvc couleur uni:</u> Fourniture et pose des revêtements en PVC couleur uni au choix de l'administration, d'épaisseur 3mm et dont l'épaisseur de couche d'usure 0.3mm, y compris toutes sujétions.				
	Le mètre carré :.....	M ²	130		
III	<u>Capitonnage des portes</u>				
III-1	Capitonnage des portes existants couleurs au choix de l'administration, y compris toutes sujétions.				
	Le mètre carré :.....	M ²	13		
IV	<u>store vénitien bois</u>				
IV-1	Fourniture et pose des store vénitien bois couleurs au choix de l'administration, composé de : <u>Boîtier</u> Boîtier en acier laqué au four <u>Barre de Charge</u> Barre de charge en bois Tilleul ou équivalent Coloris assorti aux lames <u>Lames</u> Lames de 50 mm en Tilleul ou équivalent Epaisseur 3 mm Y compris toutes sujétions.				
	Le mètre carré :.....	M ²	20		
TOTAL					



*Dressé Par le Service des études techniques
Et du suivi des bâtiments*

Arrêté le montant du présent devis à la somme de :

N° CCB :

N° matricule fiscale :

Lu et accepté :

.....Le

Cachet et Signature